

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 507

présenté par
M. Aubert

AVANT L'ARTICLE 19

Au titre IV, supprimer les mots :

« et promouvoir l'économie circulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à supprimer la mention faite à l'économie circulaire dans le présent texte. En effet, il ne sert à rien d'user d'incantation sémantique en matière de stratégie et de transition énergétique, d'autant que, d'une part, derrière ces termes, se cache une vision de l'économie qui est l'héritière des théories de la décroissance, et que, d'autre part, les parties prenantes à la Conférence environnementale ont fait connaître leur volonté de ne pas voir ces termes apparaître dans le texte.